

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	9 929 836,43	10 739 981,30	810 144,87	8.16 %
Ventes de fournitures et matériels	LB1	200 925,99	218 909,45	17 983,46	8.95 %
Contributions et prestations familles	LB2	9 728 910,44	10 521 071,85	792 161,41	8.14 %
PRODUCTION IMMOBILISEE	LD		33 786,06	33 786,06	-
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	4 529 351,21	4 639 725,22	110 374,01	2.44 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	4 508 232,75	4 600 336,91	92 104,16	2.04 %
Ressources liées à la générosité du public	LE3	121,69	2 200,00	2 078,31	-
Dons manuels	LE31	121,69	2 200,00	2 078,31	-
Contributions financières	LE4	20 996,77	37 188,31	16 191,54	77.11 %
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	70 982,70	35 315,08	-35 667,62	-50.25 %
UTILISATION DES FONDS DEDIES	LG	477,25	475,95	-1,30	-0.27 %
AUTRES PRODUITS	LH	31 984,43	24 585,23	-7 399,20	-23.13 %
TOTAL I		14 562 632,02	15 473 868,84	911 236,82	6.26 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
ACHATS DE FOURNITURES ET MATERIELS REVENDUS	MA	115 648,95	146 566,05	30 917,10	26.73 %
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	6 657 142,20	7 199 282,40	542 140,20	8.14 %
AIDES FINANCIERES	MD	6 000,00		-6 000,00	-100.00 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	618 337,45	651 688,32	33 350,87	5.39 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	4 145 496,87	4 351 081,67	205 584,80	4.96 %
CHARGES SOCIALES	MG	1 503 558,45	1 604 237,81	100 679,36	6.70 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	2 000 641,09	1 850 781,93	-149 859,16	-7.49 %
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI	65 244,53	55 676,17	-9 568,36	-14.67 %
AUTRES CHARGES	MK	81 500,71	136 939,07	55 438,36	68.02 %
TOTAL II		15 193 570,25	15 996 253,42	802 683,17	5.28 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-630 938,23	-522 384,58	108 553,65	17.21 %
PRODUITS FINANCIERS					
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC	425,46	1 857,35	1 431,89	-
DIFFERENCE POSITIVE DE CHANGE	NE		12,69	12,69	-
PRODUITS NETS SUR CESSION DE VMP	NF		32 954,75	32 954,75	-
TOTAL III		425,46	34 824,79	34 399,33	-
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	OB	24 950,08	16 319,45	-8 630,63	-34.59 %
DIFFERENCE NEGATIVE DE CHANGE	OC		66,05	66,05	-
TOTAL IV		24 950,08	16 385,50	-8 564,58	-34.33 %
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		-24 524,62	18 439,29	42 963,91	-
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		-655 462,85	-503 945,29	151 517,56	23.12 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	95 290,09	199 018,04	103 727,95	-

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/08/2025		EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	VARIATIONS	%
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS EN CAPITAL	PB	382 229,56	310 849,00	-71 380,56	-18.67 %
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	PC	8 711,28		-8 711,28	-100.00 %
TOTAL V		486 230,93	509 867,04	23 636,11	4.86 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	54 243,35	152 802,92	98 559,57	-
TOTAL VI		54 243,35	152 802,92	98 559,57	-
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		431 987,58	357 064,12	-74 923,46	-17.34 %
Participation des salariés aux résultats					
TOTAL VII					-
IS des personnes morales non lucratives					
TOTAL VIII					-
Total des produits (I+III+V)		15 049 288,41	16 018 560,67	969 272,26	6.44 %
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		15 272 763,68	16 165 441,84	892 678,16	5.84 %
5- EXCEDENT OU DEFICIT		-223 475,27	-146 881,17	76 594,10	34.27 %
Contributions reçues					
TOTAL					-
Emplois des contributions reçues					
TOTAL					-

B. BILAN SIMPLIFIE

331 - OGE C STE CROIX ST EUVERTE
28 Rue de l'Etelon

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

45000 ORLEANS

BILAN ACTIF au 31/08/2025	Exercice N-1		Exercice N			Variations
	NET 2023/2024	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET 2024/2025		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES A1						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs AG/AH	25 275,59	54 785,77	-43 211,51	11 574,26	-13 701,33	
Autres immobilisations incorporelles AK/AL		37 026,54	-9 038,37	27 988,17	27 988,17	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES A2						
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains) AQ/AR	743 828,51	1 211 917,48	-539 167,00	672 750,48	-71 078,03	
Constructions AS/AT	20 992 508,98	52 752 167,43	-32 700 451,77	20 051 715,66	-940 793,32	
Installations techniques, matériel et outillage AU/AV	312 977,35	6 979 384,89	-6 784 051,80	195 333,09	-117 644,26	
Autres immobilisations corporelles AW/AX	323 257,28	2 934 826,14	-2 637 481,30	297 344,84	-25 912,44	
Immobilisations corporelles en cours AY/AZ	59 466,92	388 542,08		388 542,08	329 075,16	
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES A3						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES B1						
Autres titres immobilisés BE/BF	1 540,00	1 560,00		1 560,00	20,00	
Prêts BG/BH	167 019,00	184 725,00		184 725,00	17 706,00	
Autres immobilisations financières BI/BJ		2 020,00		2 020,00	2 020,00	
TOTAL I	22 625 873,63	64 546 955,33	-42 713 401,75	21 833 553,58	-792 320,05	
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS CA/CB						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES CC		9 863,83		9 863,83	9 863,83	
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES CE/CE	948 039,37	460 255,31	-59 316,40	400 938,91	-547 100,46	
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS CF/CG						
AUTRES CREANCES CH/CI	892 660,65	921 742,30		921 742,30	29 081,65	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT CJ/CK		2 915 894,91		2 915 894,91	2 915 894,91	
DISPONIBILITES CM	2 550 718,16	579 198,57		579 198,57	-1 971 519,59	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CN	414 195,01	362 600,26		362 600,26	-51 594,75	
TOTAL II	4 805 613,19	5 249 555,18	-59 316,40	5 190 238,78	384 625,59	
Ecarts de conversion Actif (V)						
ECARTS DE CONVERSION ACTIF FA						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	27 431 486,82	69 796 510,51	-42 772 718,15	27 023 792,36	-407 694,46	

BILAN PASSIF SIMPLIFIE			
BILAN PASSIF au 31/08/2025	EXERCICE N-1 2023/2024	EXERCICE N 2024/2025	Variations
FONDS PROPRES			
Fonds propres statutaires sans droit de repriseGA1	3 255 598,03	3 255 598,03	
Fonds propres complémentaires sans droit de repriseGA2	147 154,39	147 154,39	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISEGA	3 402 752,42	3 402 752,42	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISEGB			
ECARTS DE RÉÉVALUATIONGC			
Réserves pour projet de l'entitéGD2	5 172 646,78	5 172 646,78	
RÉSERVESGD	5 172 646,78	5 172 646,78	
COMPTES DE LIAISONGE			
REPORT À NOUVEAUGF	12 355 216,88	12 131 741,61	-223 475,27
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICEGG	-223 475,27	-146 881,17	76 594,10
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)	20 707 140,81	20 560 259,64	-146 881,17
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLESGH			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTGI	1 881 752,50	1 741 840,05	-139 912,45
PROVISIONS RÉGLEMENTÉESGJ			
TOTAL I	22 588 893,31	22 302 099,69	-286 793,62
FONDS REPORTES ET DEDIES			
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONSHA			
FONDS DÉDIÉSHB	8 801,82	8 325,87	-475,95
TOTAL II	8 801,82	8 325,87	-475,95
PROVISIONS			
PROVISIONS POUR RISQUESIA			
PROVISIONS POUR CHARGESIB	235 514,35	261 021,11	25 506,76
TOTAL III	235 514,35	261 021,11	25 506,76
DETTES (1)			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDITJB	2 128 098,38	1 404 683,46	-723 414,92
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERSJC			
AVANCES ET ACOMPTES REÇUSJD	462 062,30	1 217 800,26	755 737,96
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉSJE	1 256 614,30	826 115,59	-430 498,71
DETTES DES LEGS OU DONATIONSJF			
DETTES FISCALES ET SOCIALESJG	407 998,96	482 062,94	74 063,98
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS JH	58 307,12	89 179,92	30 872,80
AUTRES DETTESJI	61 749,76	239 065,99	177 316,23
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCEJK	223 446,52	193 437,53	-30 008,99
TOTAL IV	4 598 277,34	4 452 345,69	-145 931,65
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)			
ECARTS DE CONVERSION PASSIFKA			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	27 431 486,82	27 023 792,36	-407 694,46

(1) Dont à plus d'un an712 185,96

Dont à moins d'un an3 740 159,73

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2024/2025

331 - OGE C STE CROIX ST EUVERTE

45 - ORLEANS

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	Informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat

Les comptes de l'Exercice clos au **31/08/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 27 023 792,36

Contre 27 431 486,82 au 31/08/2024

Déficit Global 2024/2025 : -146 881,17

Contre un Déficit de -223 475,27 en 2023/2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Septembre 2024 au 31 Août 2025.

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de la structure, objet social, activités, moyens mis en œuvre

L'organisme de gestion a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique en France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

Conformément à l'article 134 du statut de l'Enseignement catholique, l'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissements(s); il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique. Il contribue à assurer la mise en oeuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé.

L'OGEC peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

L'OGEC peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

L'OGEC peut acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

2) Faits marquants de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

En matière de ressources humaines, nous constatons sur l'exercice 2024/2025 :

- 4 licenciements concernant les postes Attaché de gestion, un agent technique (licenciement pour inaptitude) et 2 personnels d'entretien (licenciements pour inaptitude)
- 3 départs à la retraite : un régisseur intendant, un assistant d'éducation, une infirmière.

Des investissements sont constatés à hauteur de 656 k€ (dont 34 k€ de production immobilisée). Ils concernent principalement :

- Site Web : 37 k€
- Réfection Restaurant, diverses salles, amphithéâtre, Accueil, Foyer étudiants, chaufferie, portes, internat : 419 k€
- Matériel financé par la TA : 48 k€
- Matériel de transport : 45 k€

Nous constatons des immobilisations en cours à hauteur de 388 k€ concernant :

- la sécurisation des entrées élèves (date de mise en service 10/2025)
- la nouvelle entrée rue des 3 croissants
- le remplacement de la chaufferie Bâtiment C (financement Falloux 113 k€ pour 275 k€ d'investissements)
- Réfection Pôle Sup (date de mise en service 10/2025)
- Gestion technique des bâtiments - financement Falloux 51 k€ pour 55 k€ d'investissements)

3) Tableau d'évolution de la population scolaire de l'Etablissement :

Secteur	Niveau	2023/2024	2024/2025	Variation	%	Nombre de classes 2024/2025
56	PREPA CONCOURS	0	0	0	NA	0,0
11	MATERNELLE SCSE	174	179	5	2,87	6,0
13	Maternelle NDC	83	84	1	1,20	3,0
12	ELEMENTAIRE SCSE	423	414	-9	-2,13	15,0
14	Elémentaire NDC	191	185	-6	-3,14	8,0
3	COLLEGE	927	919	-8	-0,86	32,0
5	LEGT	1 061	1 044	-17	-1,60	33,0
15	LP	518	497	-21	-4,05	29,0
52	B T S SUP	248	266	18	7,26	18,0
18	CFA	46	59	13	28,26	15,0
TOTAL ELEVES		3 671	3 647	-24	-0,65	159,0
Demi-pensionnaires		1 732	1 687	-45	-2,60	
Pensionnaires		162	157	-5	-3,09	

4) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

LIBELLE	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Heures formation continue	50 197,00	65 748,00	15 551,00	+30.98
Heures apprentissage	37 341,00	43 178,00	5 837,00	+15.63
Heures Bilan	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	87 538,00	108 926,00	21 388,00	+24.43

5) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2023/2024	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024/2025	Variation	%
Ste Croix St Euverte	133,00	140,00	7,00	+5.26
TOTAL	133,00	140,00	7,00	+5.26

6) Evolution du parc immobilier

* Surface Totale Développée : 40 576,00 m²

- Surface Pédagogique : 33 761,00 m²
- Surface non Pédagogique : 6 815,00 m²

7) Situation Immobilière

BATIMENT	TYPE DE CONTRAT	Date de début	Durée	MODALITE D'EXECUTION
Collège et Primaire	Commodat	01/09/1984	10 ans	Tacite reconduction
Formation Continue	Bail emphytéotique	09/09/2002	30 ans	Tacite reconduction
Maternelle	Mise à disposition gracieuse	01/09/1984	10 ans	Tacite reconduction
LEG avec internat et gymnase	Propriétaire	01/09/1995		Tacite reconduction
Norte-Dame de Consolation	Commodat	01/09/2007	10 ans	Tacite reconduction
Lycée des Métiers	Commodat	01/09/1988	10 ans	Tacite reconduction

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août N ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif) et en appliquant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2023) définie et publiée par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

III/ informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	54 785,77	0,00	0,00	0,00	54 785,77
Autres immobilisations incorporelles	0,00	37 026,54	0,00	0,00	37 026,54
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains (y compris agencements et aménagement de terrains)	1 211 917,48	0,00	0,00	0,00	1 211 917,48
Constructions	52 306 285,98	423 323,33	0,00	22 558,12	52 752 167,43

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 906 878,85	72 506,04	0,00	0,00	6 979 384,89
Autres immobilisations corporelles	2 853 103,36	101 424,14	19 701,36	0,00	2 934 826,14
Immobilisations corporelles en cours	59 466,92	388 542,08	36 908,80	-22 558,12	388 542,08
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	63 392 438,36	1 022 822,13	56 610,16	0,00	64 358 650,33

Parmi les acquisitions principales :

- Site internet : 37 k€
- Réfection Restaurant, salles, amphithéâtre, accueil, foyer étudiants, chaufferie, portes, internat : 419 k€
- Matériel financé par la TA : 48 k€
- Matériel de transport : 45 k€

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/09/2024	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/08/2025
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	29 510,18	13 701,33	0,00	0,00	43 211,51
Autres immobilisations incorporelles	0,00	9 038,37	0,00	0,00	9 038,37
Agencements et aménagements de terrains	468 088,97	71 078,03	0,00	0,00	539 167,00
Constructions	31 313 777,00	1 386 674,77	0,00	0,00	32 700 451,77
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 593 901,50	190 150,30	0,00	0,00	6 784 051,80
Autres immobilisations corporelles	2 529 846,08	127 336,58	19 701,36	0,00	2 637 481,30
TOTAL	40 935 123,73	1 797 979,38	19 701,36	0,00	42 713 401,75

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/09/2024	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/08/2025
Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres titres immobilisés	1 540,00	20,00	0,00	1 560,00
Prêts et autres immobilisations financières	167 019,00	19 726,00	0,00	186 745,00
TOTAL	168 559,00	19 746,00	0,00	188 305,00

d. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.
Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

NATURE	MONTANTS				PROVISIONS			
	2023/2024	2024/2025	Variation	%	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	0,00	9 863,83	9 863,83	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	957 703,34	460 255,31	-497 448,03	-51.94	9 663,97	59 316,40	49 652,43	NA
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Autres créances	892 660,65	921 742,30	29 081,65	+3.26	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	1 850 363,99	1 391 861,44	-458 502,55	-24.78	9 663,97	59 316,40	49 652,43	NA

e. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement constituées de sicav monétaires, sont valorisées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode du "premier entré, premier sorti".

Seules les moins - values latentes affectent l'exercice et sont comptabilisées sous la forme d'une provision pour dépréciation.

NATURE	2023/2024	2024/2025	Variation	%	plus ou moins valeur latente
Sicav	0,00	2 915 894,91	2 915 894,91	0,00	0,00
TOTAL	0,00	2 915 894,91	2 915 894,91	0,00	0,00

f. Comptes de régularisation Actif

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Charges constatées d'avance	414 195,01	362 600,26	-51 594,75	-12,46
TOTAL	414 195,01	362 600,26	-51 594,75	-12,46

Dont :

- CCA Assurances : 69 527.07 €
- CCA Fournitures pédagogiques ; 20 682.86 €
- CCA Assurances DO : 54 642.40 €
- CCA Licences : 52 036.81 €
- CCA MANuels numériques : 30 137.90 €
- CCA TurboSelf : 13 176.70 €
- CCA Fournitures à refacturer : 21 340.13 €
- CCA Ordinateurs (financement TA) pour 25/26 : 14 745.53 €

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Fonds propres sans droit de reprise	3 402 752,42	0,00	0,00	3 402 752,42
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	5 172 646,78	0,00	0,00	5 172 646,78
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	12 355 216,88	0,00	223 475,27	12 131 741,61

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Excédent ou déficit de l'exercice	-223 475,27	223 475,27	146 881,17	-146 881,17
Sous total : Situation nette	20 707 140,81	223 475,27	370 356,44	20 560 259,64
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	1 881 752,50	0,00	0,00	1 741 840,05
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	22 588 893,31	223 475,27	370 356,44	22 302 099,69

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Subvention acquises au titre de l'exercice 2024/2025 :

Des subventions d'investissements sont assorties d'un droit de reprise en fonction des termes de la convention signée avec l'Etat, les collectivités territoriales ou autres établissements publics. Le montant de ce droit de reprise au 31/08/2025 est de 886 285,63 €.

Falloux Collège 2024 (Gestion technique des bâtiments) : 47 729 €

Falloux Lycée 2024 (Chaufferie) : 68 752 €

Affectation de résultat 2023/2024 :

L'assemblée générale en date du 07/01/2025 a approuvé les comptes. Le résultat de -223 475,27 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/09/2024	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/08/2025
Provisions pour risques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour charges	235 514,35	55 676,17	12 114,96	18 054,45	0,00	261 021,11
TOTAL	235 514,35	55 676,17	12 114,96	18 054,45	0,00	261 021,11

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/08/2025 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/08 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Fonds dédiés

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Projet(s) défini(s)	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Fondation St Matthieu - Vitraux	9 519,00	8 801,82	475,95	0,00	8 325,87
TOTAL	9 519,00	8 801,82	475,95	0,00	8 325,87

d. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/09/2024	Montant en fin d'exercice au 31/08/2025	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 128 098,38	1 404 683,46	-723 414,92	-33.99	691 795,40	712 888,06
Emprunts et dettes financières	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Sous total : dettes financières	2 128 098,38	1 404 683,46	-723 414,92	-33.99	691 795,40	712 888,06
Avances et acomptes reçus	462 062,30	1 217 800,26	755 737,96	NA	1 217 800,26	0,00
Dettes fournisseurs	1 256 614,30	826 115,59	-430 498,71	-34.26	826 115,59	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	407 998,96	482 062,94	74 063,98	+18.15	482 062,94	0,00
Dettes sur immobilisations	58 307,12	89 179,92	30 872,80	+52.95	89 179,92	0,00
Autres dettes	61 749,76	239 065,99	177 316,23	NA	239 065,99	0,00
Sous total : autres dettes	2 246 732,44	2 854 224,70	607 492,26	+27.04	2 854 224,70	0,00
TOTAL	4 374 830,82	4 258 908,16	-115 922,66	-2.65	3 546 020,10	712 888,06

e. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2023/2024	2024/2025	Variation	%
Produits constatées d'avance	223 446,52	193 437,53	-30 008,99	-13,43
TOTAL	223 446,52	193 437,53	-30 008,99	-13,43

Taxe d'apprentissage collectée à affecter :

		TAXE (n-1) 2024	TAXE (n) 2025
A nouveau 1er septembre (n-1) 2024 :		43 291,30	
Report 1er janvier (n) 2025 :			110 291,89
Taxe Reçue sur l'exercice :	175 931,82	107 795,31	68 136,51
Utilisation d'équipement : (Compte 131810)	48 476,74	29 189,18	19 287,56
Utilisation de fonctionnement : (Compte 748200)	41 719,44	11 605,54	30 113,90
<i>Solde* intermédiaire au 31 décembre (n-1) 2024</i> <i>(solde* nul ou positif si accord de report par la Préfecture)</i>		110 291,89	
Reliquat au 31 août (n) 2025 : (compte 487810)			129 026,94

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Information sur les concours publics et les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2023/2024	Exercice N 2024/2025
Aides à l'emploi	3 166,66	16 749,98
Aides au développement des compétences	0,00	0,00
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initial	0,00	0,00
Financement des formations par apprentissage	0,00	0,00
Forfaits d'externat	4 481 127,07	4 493 490,63
dont forfait Etat	1 488 763,88	1 491 165,19
dont forfait Région	1 939 685,79	1 960 481,85
dont forfait Département	728 532,64	727 680,53
dont forfait Communes et groupements de communes	324 144,76	314 163,06
Concours publics affectés à la formation professionnelle conti	0,00	0,00
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	0,00	0,00
Autres concours publics	0,00	0,00
Sous-total : concours publics	4 484 293,73	4 510 240,61
Subventions État	4 233,00	4 800,00
Subventions Région	17 090,46	31 287,28
Subventions Département	0,00	0,00
Subventions Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Autres subventions d'exploitation	2 615,56	54 009,02
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	1 075,55	11 271,14
dont autres subventions (à détailler)	1 540,01	42 737,88
Report de subventions	0,00	0,00
Sous-total: subventions d'exploitation	23 939,02	90 096,30
TOTAL	4 508 232,75	4 600 336,91

2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Rémunération des Dirigeants

Nombre de Dirigeants	Exercice Scolaire 2024/2025		
	Total Rémunérations brutes annuelles hors avantages en nature (A)	Total brut des avantages en nature (B)	Total rémunérations brutes (A + B)
3	182 566,56	4 192,00	186 758,56

3) Honoraires du Commissaire aux comptes :

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	10 200,00
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	0,00
TOTAL	10 200,00

4) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels (509 867,04)

- Quote-part d'amortissement des subventions :	163 464,54 €
- Quote-part d'amortissements Taxe d'apprentissage :	141 884,46 €
- Rappels forfaits Externat 2023/2024 :	24 227,16 €
- Virements à profit des créances familles :	12 398,53 €
- Cession véhicule :	5 500,00 €
- ERASMUS 2018 et 2021 :	30 511,40 €
- Aides aux permis de conduire - Régularisations 2022 à 2024 :	7 500,00 €
- Facturation Internat 2023/2024 - Internes extérieurs à l'OGEC :	14 380,20 €
- Forfait social Enseignant 2021 :	6 630,00 €
- ENI Régularisation 2024 :	51 580,95 €
- Régularisation Retenue de Garantie Innovacentre 18/19 :	5 432,13 €
- Divers :	38 057,67 €
- Pénalités ELIOR :	8 300,00 €

Les Charges Exceptionnelles (152 802,92)

- Régularisations Comptes IJ sécurité sociale et prévoyance :	64 172.79 €
- Acte Challenge Liquidation judiciaire (voyage période COVID) :	19 428.00 €
- ELIOR Restauration 2024 :	13 481.28 €
- ERASMUS 2023 :	14 373.00 €
- Divers :	41 347.85 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels **Exercice clos le 31/08/2025**

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OGEC SAINTE CROIX – SAINT EUVERTE relatifs à l'exercice clos le 31/08/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/09/2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Orléans, le 18 décembre 2025

Pour CPA SAS,
Dominique CHEVALLIER
Commissaire aux comptes

Dominique CHEVALLIER

✓ Certifié par  yousign